



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.1/35/L.59
26 novembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
PREMIERE COMMISSION
Point 34 de l'ordre du jour

ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES)

Incidences administratives et financières du projet de résolution
publié sous la cote A/C.1/35/L.43/Rev.2

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. Aux termes des paragraphes 4 et 5 du projet de résolution publié sous la cote A/C.1/35/L.43/Rev.2, l'Assemblée générale, ayant pris note des informations récentes selon lesquelles des armes chimiques auraient été utilisées au cours de guerres récentes et de certaines opérations militaires dans différentes parties du monde, ainsi que des informations récentes émanant de certains Etats concernant l'utilisation d'armes chimiques sur leur territoire,

a) Déciderait de procéder à une enquête impartiale pour établir les faits mentionnés dans les informations selon lesquelles des armes chimiques auraient été utilisées et pour évaluer l'étendue des dommages causés par l'utilisation d'armes chimiques;

b) Prierait le Secrétaire général de mener cette enquête, en tenant compte entre autres des propositions soumises par les Etats sur le territoire desquels des armes chimiques auraient été utilisées, avec le concours d'experts médicaux et techniques compétents.

2. Pour effectuer cette enquête, le Secrétaire général envisage de nommer un groupe de cinq experts médicaux et techniques compétents choisis en fonction de leur spécialisation en la matière. Le Groupe d'experts tiendrait trois sessions à New York en 1981 (du 9 au 20 mars, du 22 juin au 3 juillet et du 10 au 21 août).

3. On a indiqué ci-après le montant estimatif des dépenses relatives aux travaux du Groupe d'experts :

a) Les réunions du Groupe d'experts nécessiteraient la fourniture de services d'interprétation en cinq langues (anglais, chinois, espagnol, français et russe) ainsi que l'établissement, avant, durant et après la session, d'une documentation totalisant 570 pages en cinq langues. La documentation publiée à l'issue de la dernière réunion serait en six langues. Le coût des services de conférence connexes s'établirait comme suit :

	<u>Dollars</u>
Documentation à établir avant la session (88 000 mots)	160 800
Service des séances Interprétation (anglais, chinois, espagnol, français et russe)	171 400
Documentation à établir durant la session (60 000 mots)	108 400
Documentation à établir après la session (80 000 mots)	154 700
Dépenses à prévoir au titre du Bureau des services généraux	<u>16 000</u>
Total	<u><u>611 300</u></u>

b) Dans l'hypothèse où les experts auraient droit au paiement de leurs frais de voyage et au versement d'une indemnité journalière de subsistance au niveau D-1 et où les sessions dureraient au total cinq semaines, le coût de leur déplacement s'élèverait à 35 000 dollars.

c) Pour l'aider à réunir les renseignements et à établir la bibliographie et la documentation pertinentes, le Groupe d'experts devrait disposer des services d'un consultant de niveau P-5 pendant une période de deux mois et demi. Le montant à prévoir au titre des honoraires, des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance s'élèverait à 15 500 dollars.

4. Au cas où l'Assemblée générale adopterait le projet de résolution, le total estimatif des dépenses serait donc de 661 800 dollars.
